

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 19 FÉVRIER 2019 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE SAULON-LA-CHAPELLE

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Évelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Gilles STUNAUT (en remplacement de Yves COGNET), Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Gilbert RIGAUD (en remplacement de André ARZUR), Jean-François COLLARDOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Yves STIEFVATER, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLON-CATTIER (en remplacement de Pierre-Alexandre PRIVOLT), Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Yves COGNET, André ARZUR, Pascal BONVALOT, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Florence ZITO, Gilbert MORIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Marie-Josèphe VACHET a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Yves STIEFVATER.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Alain FORNEROL.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Hervé RENARD.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VÉDRENNE.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, DGA ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Ronan DURAND, DGA, était excusé.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur Jean-Claude BELLINI était désigné secrétaire de séance.

- COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 H 30 À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE.

Monsieur GUILLEMARD souhaitait compléter sa remarque notée au compte rendu sur le service d'eau potable en saluant le travail des agents du service et du service des Finances.

- DÉCISIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES 8, 22 et 29 janvier 2019.

Les relevés de décisions du Bureau communautaire n'appelaient pas d'observations particulières.

- PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

C/19/01 - OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019.

Monsieur SEGUIN rappelait le contexte et la méthodologie d'élaboration du DOB 2019, regrettant au passage que toutes les remarques et demandes de modifications formulées par le Bureau n'aient pas toutes été prises en compte dans la version finale présentée. Il rappelait la nécessité pour les services rédacteurs de bien traduire systématiquement le point de vue des élus dans les textes. Monsieur le Président indiquait que les délais de transmission aux conseillers n'avaient pas permis de retracer toutes les dernières modifications mais que ce serait bien le cas dans la version définitive adoptée.

Monsieur SEGUIN présentait et commentait la première partie du DOB consacrée au contexte nationale des finances publiques locales et au contexte particulier de la Communauté de communes en terme notamment de contribution exagérée à l'effort de redressement des finances publiques (FPIC notamment). Il notait également l'iniquité du mode de calcul des dotations de l'État, très défavorables à notre EPCI. Il se félicitait du dynamisme des bases de la fiscalité locale.

À l'issue de cette première partie, Monsieur BELLINI insistait également sur la lourdeur de la contribution au FPIC et Monsieur ROUSSEL demandait si une projection du PPI sur l'état de la dette de la Communauté de communes avait été réalisée (ce qui est pris en compte dans le travail de prospective fait par Stephen LOUREIRO).

Puis, chaque Vice-Président présentait les perspectives liées à son domaine de compétences.

On notait alors les interventions suivantes :

- Une question posée par Monsieur VITREY sur le projet « Maison de la nature et des vins à Gevrey- Chambertin » quant à la nature et au fonctionnement projeté de cet équipement, que Monsieur BROCHOT détaillait de façon synthétique.
- Concernant le financement des investissements des SPIC, Monsieur SEGUIN rappelait l'intérêt dans le contexte actuel de recourir à l'emprunt pour les financer.
- Concernant la petite enfance, Monsieur SEGUIN souhaitait que la rédaction de la page 23 soit revue.
- Monsieur CARTRON faisait remarquer d'une façon générale selon lui l'absence d'éléments chiffrés dans ce DOB et appelait à la vigilance sur une trop forte baisse de la subvention accordée à la MJC de Nuits-Saint-Georges.
- En ce qui concerne les équipements sportifs, Monsieur CHARLES réitérait sa demande d'informations pratiques quant aux modalités de rétrocession des terrains de football.
- Monsieur SEGUIN souhaitait que soit prévue la réalisation d'une étude sur la rénovation de la piscine de Vougeot et que soient revus les jours de fermeture.

A l'issue de ces échanges, le Conseil communautaire prenait acte de la tenue du DOB 2019.

Départ de Bernard GROS à 19h35, en cours de présentation du DOB.

C/19/02 - OBJET : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU – PREMEAUX-PRISSEY ET C/19/03 - OBJET : AVENANT N° 6 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU – PÉRIMÈTRE DE L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS.

Le Conseil communautaire autorisait le Président à signer un avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable de la commune de Premeaux-Prissey qui constitue l'avenant n°1 au contrat, et un avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable du périmètre de l'ex Communauté de communes du Sud dijonnais qui constitue l'avenant n°6 au contrat ; ceci dans l'objectif d'harmoniser les dates d'échéance des contrats de DSP en cours suite au transfert de cette compétence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/04 - OBJET : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT – PÉRIMÈTRE DE L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS

Le Conseil communautaire autorisait le Président à signer un avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif et non collectif du périmètre de l'ex-Communauté de communes du Sud Dijonnais qui constitue l'avenant n°2 au contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/05 - OBJET : DÉCHETS – APPEL À PROJET EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE.

Le Conseil communautaire décidait d'opter pour le passage en extension des consignes de tri (ECT) selon les modalités d'appel à projet de CITEO, autorisait le Président à signer toutes conventions et/ou avenant avec ADELPHE/CITEO dans le cadre des projets d'extension et d'optimisation des collectes et approuvait le principe de création d'une entente entre Dijon Métropole, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, le SMHCO, le SMICTOM Plaine Dijonnaise, la CAP Val de Saône, le SMOM Is-sur-Tille, la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, la Communauté de communes d'Ouche et Montagne, et le SDED52 selon les modalités décrites dans la délibération.

Sur ce sujet, Monsieur ROUSSEL appelait à la vigilance dans les relations avec la Métropole afin de s'assurer que les produits financiers issus de la valorisation énergétique liée à l'exploitation des équipements d'élimination des déchets soient bien pris en compte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/06 - OBJET : SITE NATURA 2000 – RATTACHEMENT DES SITES CHAUVÉ-SOURIS DU TERRITOIRE À LA CÔTE DIJONNAISE ET C/19/07 - OBJET : SITE NATURA 2000 – ANIMATION DU SITE « FORÊT DE CÎTEAUX ET ENVIRONS ».

Monsieur BROCHOT rappelait le contexte et les enjeux liés à ces deux délibérations qui s'inscrivent dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Protection de l'environnement », assisté de Jean-Christophe WEIDMANN, directeur du service biodiversité et développement durable, qui en détaillait également les modalités. Le projet de délibération lié à l'animation du site Natura 2000 suscitait plusieurs réactions défavorables. Monsieur GRAPPIN précisait les raisons pour lesquelles il est contre cette animation prise par la Communauté de communes : il s'agit selon lui d'une compétence exercée par l'État dont celui-ci se décharge une fois de plus sur les collectivités locales. De plus, même si le site est situé à 49% sur notre territoire, il comprend plus de communes n'appartenant pas à notre EPCI et majoritairement en forêt domaniale. Il exprimait son désaccord sur une méthode consistant à répondre positivement aux appels de l'État qui ne garantit pas la prise en charge à long terme des créations d'emplois induites.

Monsieur GARNERET s'interrogeait sur le rôle de l'ONF. Monsieur CARTRON indiquait que si l'extension du site « Chauve-souris » ne semble pas poser le problème, il était également contre l'animation du site « Forêt de Cîteaux ».

A l'issue de ces échanges, les délibérations étaient adoptées comme suit :

C/19/06 : 71 voix Pour et 2 voix Contre.

C/19/07 : 33 voix Pour, 22 voix Contre et 18 Abstentions.

C/19/08 - OBJET : RÉVISION STATUTAIRE DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE ET NOMINATION DÉLÉGUÉS.

Le Conseil communautaire approuvait les modifications statutaires et le projet de nouveaux statuts du Syndicat du Bassin versant de la Vouge annexé à la délibération et désignait les 13 délégués titulaires et les 7 délégués suppléants suivants, qui représenteront la Communauté de communes au Syndicat du Bassin versant de la Vouge :

Titulaires	Suppléants
- Monsieur Jean-François COLLARDOT - Monsieur André DALLER - Monsieur Christian FEUILLAT - Monsieur François MARQUET - Monsieur Franck PACOT - Monsieur Denis PENNING - Monsieur Hubert POULLOT - Monsieur Yves PROST - Monsieur Claude RÉMY - Monsieur Jean-Luc ROBIOT - Monsieur Gérard TARDY - Monsieur Pascal VIARD - Madame Élisabeth VINCENT	- Monsieur Maurice CHEVALLIER - Monsieur Antonio COBOS - Madame Marie-Ange FAVRE - Monsieur Daniel GEOFFROY - Madame Josiane MASSON - Monsieur Roland MONGEARD - Monsieur Renzo PAPUCCI

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/09 - OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.

Le Conseil communautaire validait la liste mise à jour des membres du Conseil de développement au 1^{er} janvier 2019 et approuvait le règlement de fonctionnement du Conseil de développement joint à la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/10 - OBJET : BUDGET ANNEXE SCOLAIRE – DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS ET C/19/11 - OBJET : AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE SCOLAIRE.

Délibérations adoptées à l'unanimité

C/19/12 - OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE SCOLAIRE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/13 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS NON COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, RECRUTEMENT PONCTUEL (LOI N° 84-53 MODIFIÉE – ART. 3 1°) – DIRECTION DES SOLIDARITÉS, CENTRE SOCIOCULTUREL.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/14 - OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANTE DE DIRECTION, AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/15 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – ÉCOLE DE MUSIQUE.

Délibération adoptée par 66 voix Pour et 7 Abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 22h05.